

REGLEMENT DES 5KM 10KM ET RELAIS DE DARNÉTAL 2018.

ART. 1 : *L'organisateur*

L'organisateur est l'**Olympique Darnétal Athlétisme**, 19 Rue du Roule 76160 Darnétal.

ART. 2 : *Courses, Parcours, départ*

La course se compose d'une seule épreuve comportant trois classements : « 5km » (épreuve d'une boucle de 5km en solo ouverte aux hommes et aux femmes, limitée à 120 participants), « 10km » (épreuve de deux boucles de 5km ouverte aux femmes et aux hommes, limitée à 120 participants) et « Relais une fille et un gars » (épreuve en équipe relais composée d'une femme et d'un homme, limitée à 100 relais ; la femme part en premier).

L'ensemble des courses est limité à 250 athlètes au total.

Les départs et les arrivées sont communs aux trois épreuves et seront organisés place de la Mairie.

Départ à 9h30.

ART. 3 : *Passage de relais*

Pour l'épreuve « Relais une fille et un gars », chaque concurrent devra effectuer un tour du parcours. Le passage de relais se fera face au podium au moyen d'un bracelet. **C'est l'athlète féminine du relais qui part la première.**

ART. 4 : *Récompenses*

5km et 10km : Récompenses aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes.

Relais une fille et un gars : Récompense aux 5 premiers relais.

Pas de récompenses par catégorie.

La remise des récompenses aura lieu vers 11h00

ART. 5 : *Tirage au sort*

Un gros lot sera tiré au sort entre tous les participants présents.

ART. 6 : *Participation / condition d'âge*

Conditions d'âge : Les courses sont ouvertes à tous les athlètes, à partir de Cadet et Cadette (2002 et avant).

Tout athlète mineur devra remettre une autorisation parentale de participation signée pour voir retirer son dossard.

ART. 7 : *Certificat médical / licence*

Licence/Certificat médical : Les participants doivent fournir un certificat médical ou une Licence.

Licences admises : FFA, FF Triathlon, UGSEL, FFCO, FFPM, UNSS, selon le règlement des courses hors stade :

- *Licences de la FFA :* Licence Athlé Compétition, Licence Athlé Entreprise et Licence Athlé Running, Pass' running) en cours de validité.

- *Licence compétition délivrée par la FF Tri, la FFCO ou la FFPM* pour la saison en cours : **fournir la photocopie de la licence en cours.**

Certificat médical admis :

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique **du sport en compétition** ou de **l'Athlétisme en compétition** ou de **la course à pied en compétition**, datant de moins de **un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisation conservera, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, afin de respecter le délai de prescription (10 ans). Aucun certificat médical ne sera restitué après la course.

ART. 8 : *Inscription*

L'inscription préalable est obligatoire jusqu'au 26 avril 2018 **uniquement par internet sur www.normandiecouseapied.com**, dans la limite de 250 participants.

Le montant des droits d'inscription est à régler, soit par internet (moyennant un surcout de 0,42€ par participant), soit à la remise des dossards :

- **1€ par athlète**, hors frais d'inscription par internet
- **2€ par équipe relais**, hors frais d'inscription par internet

Pour les règlements en espèces, prévoir l'appoint.

Les inscriptions par les clubs sont possibles uniquement par internet sur le site de normandiecouseapied.com

Pas d'inscription sur place le jour de la course.

REGLEMENT DES 5KM 10KM ET RELAIS DE DARNETAL 2018.

Les participants sont informés, que le montant des droits d'inscription réglés ne sera pas remboursé, en cas d'annulation de la course, pour toute raison indépendante de la volonté des organisateurs (conditions météo, arrêté interdisant directement ou indirectement la course...).

ART. 9 : Remise des dossards

De 8h00 à 9h00 à l'école Clémenceau (A côté d'Intermarché).

L'échange ou la cession de dossard non validé par l'organisation est interdit. Tout athlète contrevenant sera disqualifié.

Pas de lot à l'inscription, ni à la remise des dossards.

ART. 10 : Secours et ravitaillements

Un poste de secours central, un groupe de secours mobile et un ravitaillement seront mis en place. L'A.D.P.C. 76 assurera les secours éventuels. Un médecin sera présent.

ART. 11 : Responsabilités des athlètes

Les athlètes participent à l'épreuve sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, et en cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la route ainsi que le vol ou la perte d'objet et de matériel. Une assurance Responsabilité Civile couvre tous les concurrents.

ART. 12 : Port du dossard

L'athlète doit porter uniquement sur la poitrine le dossard fourni par l'organisation durant la totalité de l'épreuve.

ART. 13 : Les accompagnateurs, même à bicyclette seront interdits sous peine de disqualification de l'athlète ou de l'équipe relais.

ART. 14 : Droit à l'image : Les participants autorisent la diffusion de photos prises durant l'épreuve.

ART. 15 : Toilettes : Des toilettes sont mises à disposition des participants à l'école Clémenceau avant la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

ART. 16 : Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement.